

**Commission labellisation territoriale (Comilab)  
BREVE de la réunion du vendredi 7 juillet 2023**

La commission de labellisation territoriale s'est réunie à Courbevoie le 7 juillet.

A cette occasion, elle a rendu trois avis favorables concernant un Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), la révision d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et la création d'un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE).

**La Comilab s'est tout d'abord prononcée sur le PAPI Seine et Marne Francilienne n°2 (2023-2029)**, qui élargit le périmètre du PAPI précédent avec 312 communes et 6,6 M d'habitants concernés, prévoit 345 actions (travaux de réduction de vulnérabilité, développement d'un modèle hydraulique, création d'une zone d'expansion des crues), mobilisant 62 maîtres d'ouvrage pour un montant de 173M d'euros. Ses enjeux portent notamment sur la structuration de la gouvernance et sur le confortement des endiguements. Il intègre également des territoires situés au-delà du périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs, porteur du projet. Il a été regretté en séance l'absence d'évaluation environnementale, étant entendu qu'il n'y a pas d'obligation dans ce cas d'espèce. L'avis de la Comilab est favorable (unanimité) avec plusieurs réserves ; il s'agit d'un avis préalable sur la labellisation, qui sera prononcée ensuite par le Préfet coordonnateur de bassin.

**La Comilab s'est ensuite prononcée sur la révision du SAGE de l'Armançon (89) qui date de 2013.** Cette révision a notamment pour but d'inclure le changement climatique et les enjeux du canal de Bourgogne, et d'aller plus loin dans la préservation de l'eau en se mettant en compatibilité avec le SDAGE. 6 nouveaux objectifs ont été intégrés, concernant notamment le changement climatique, la biodiversité et la sensibilisation, ainsi que 4 nouvelles règles sur les prélèvements, les zones humides et les axes de ruissellement. L'avis de la Comilab, au nom du comité de bassin, est favorable (unanimité) avec quelques réserves.

**Enfin la Comilab s'est prononcée sur la transformation / labellisation du Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (SMBVA) en EPAGE de l'Armançon.** Les retours sur plusieurs projets du SMBVA, qui couvre 14 communautés d'agglomération et de communes et exerce la GEMAPI, ont été salués par la Comilab, qui a accueilli très favorablement et à l'unanimité sa transformation en EPAGE. Cet avis sera proposé au comité de bassin qui se positionnera sur la labellisation.

Les points d'informations prévus sur l'évaluation en cours de la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin Seine-Normandie et sur la toute récente mise en ligne de la [plateforme TURB'Eau](#) d'accompagnement des acteurs de l'urbanisme pour mieux intégrer les enjeux de l'eau dans les documents de planification n'ont pu être traités, faute de temps.

La prochaine réunion de la Comilab aura lieu fin 2023 à l'occasion de prochaines saisines relatives à des PAPI et des SAGE.